



**Observatoire National
de la Sécurité Électrique (ONSE)
Baromètre 2025**

Baromètre 2025

Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE)

1. Qui sommes-nous ?
2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements
3. Les accidents et les dommages électriques
4. Les incendies d'habitation
5. Rappel des six points de sécurité électrique
6. Sources des données du baromètre

BAROMÈTRE ONSE 2025

1. Qui sommes-nous ?



1. Qui sommes-nous ?



L'Observatoire National de la Sécurité Électrique a été créé en novembre 1995 par Consuel & l'Association Promotelec et soutenu par FASE (Fonds d'Action pour la Sécurité Électrique) dès 2010.

Cet observatoire réunit des acteurs provenant des filières électricité et incendie et compte également les Sapeurs-Pompiers, les assureurs, des laboratoires, des diagnostiqueurs, des associations de consommateurs, des experts en santé et sécurité ainsi que des représentants de la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages).

L'objectif de l'ONSE est la mise en commun de données sur la sécurité électrique pour les analyser et suivre leurs évolutions.

Ses membres : Agence Qualité Construction (AQC), Associations Familiales Laïques de Paris (AFL), Association Protection Foudre (APF), Association Promotelec, Calyxis, Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), Consuel, Diagamter, Ei Electronics, Enedis, Fase, Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI), France Assureurs, Ignés, Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP), Ministère de la Transition Ecologique – DHUP, MMA Entreprise, Schneider Electric, Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS Yvelines), SDIS Val d'Oise, Sécurité civile & gestion des risques, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, Sycabel.

www.onse.fr

Les membres fondateurs de l'ONSE sont :  Association Promotelec  CONSUEL avec le soutien de

BAROMÈTRE ONSE 2025

2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements



2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements

La France compte au 1^{er} janvier 2024, 37,2 millions de logements.



82,6 % des installations électriques de plus de 15 ans comportent au moins une **anomalie électrique**.

Anomalie : disposition portant atteinte à la sécurité des personnes (source : [arrêté du 28 septembre 2017](#) – [annexe IV terminologie](#)).

Diagnostic Électrique Obligatoire (DEO) : Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité d'un logement, lorsque celle-ci a été réalisée depuis plus de quinze ans. Son objectif est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et d'informer l'acquéreur ou le locataire de l'état de l'installation électrique du bien qu'il achète ou qu'il loue.

Sur la base de 400 000 diagnostics électriques obligatoires (DEO) analysés par Diagamter.

2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements

Sur la base de
320 000 **DEO Vente** analysés

84,6 % comportent
au moins une **anomalie électrique**.

Sur la base de
80 000 **DEO Location** analysés

74 % comportent
au moins une **anomalie électrique**.

Analyse réalisée par Diagamter.

2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements



Sur la base de 200 000 DEO analysés pour des **appartements** :

79,1 % comportent au moins une **anomalie électrique**.



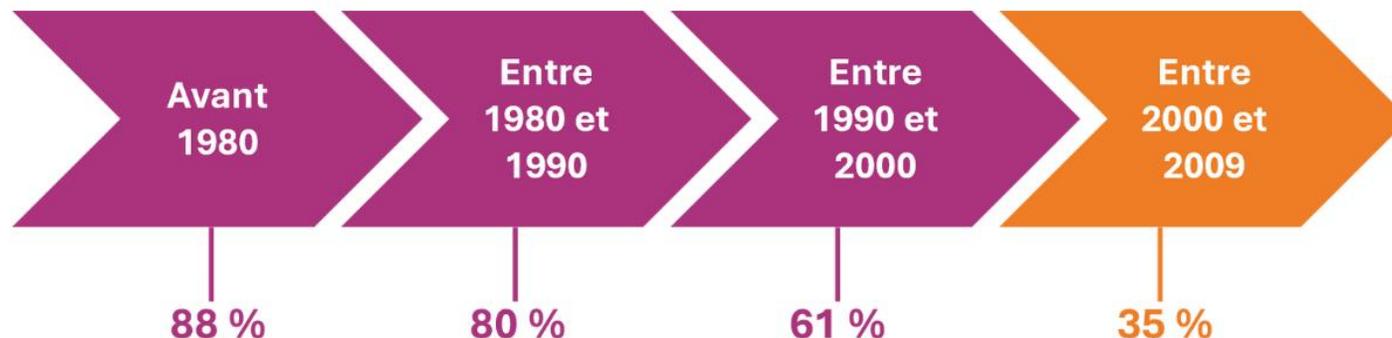
Sur la base de 200 000 DEO analysés pour des **maisons individuelles** :

87,5 % comportent au moins une **anomalie électrique**.

Analyse réalisée par Diagamter.

2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements

Évolution du taux d'anomalie sur les DEO en fonction de l'année de construction du logement



Plus les logements sont récents ou récemment rénovés, moins les installations électriques présentent d'anomalies.

Le nombre d'anomalies par DEO diminue selon les années de construction :

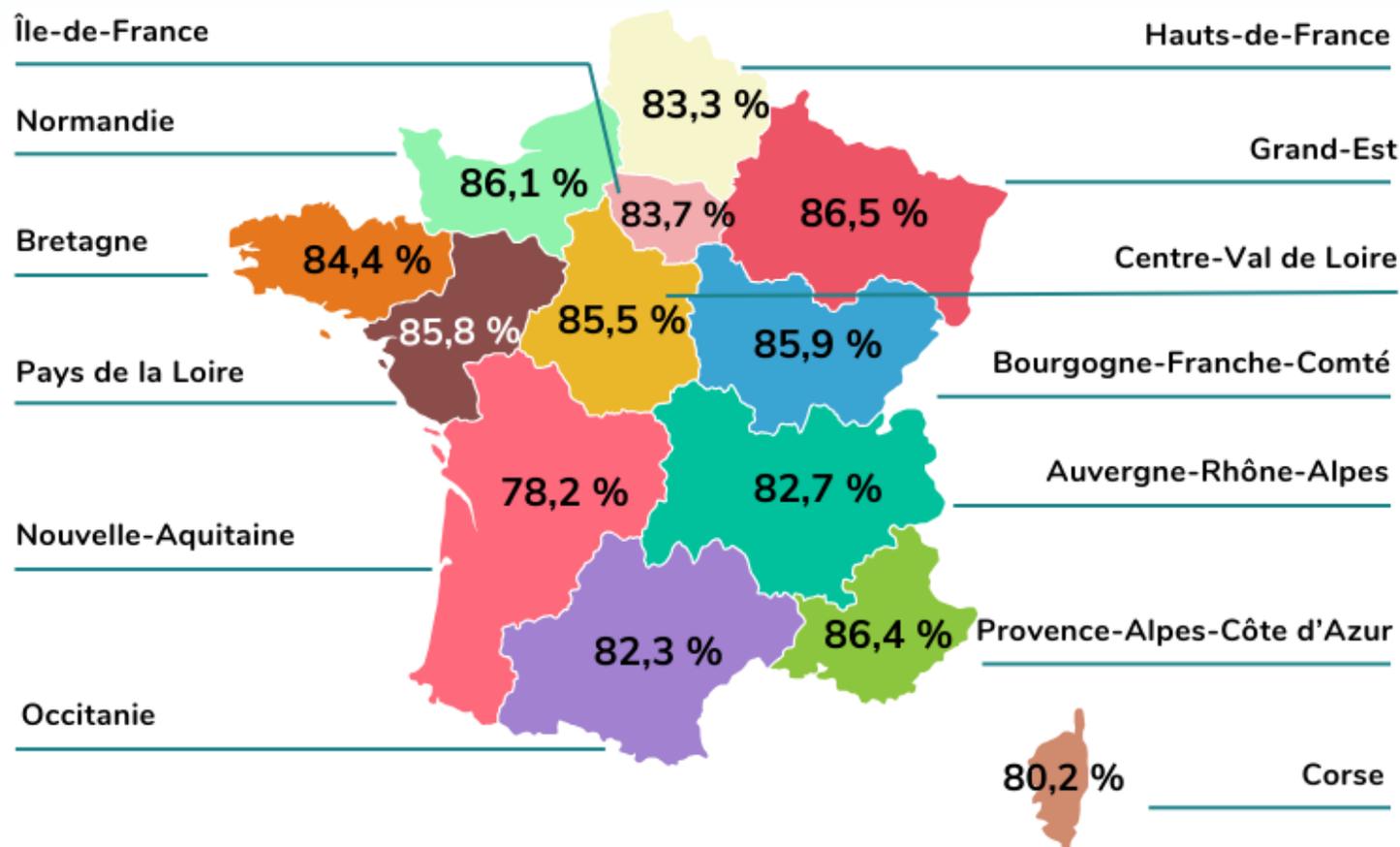
Entre 1980 et 1990
en moyenne **6 anomalies par DEO**
parmi les 8 anomalies définies
dans le cadre du DEO

Entre 1990 et 2000
en moyenne **1,5 anomalie par DEO** parmi les 8 anomalies.
Il n'est plus relevé d'anomalie concernant l'Appareil Général de
Commande et de Protection (AGCP), que ce soit son absence ou
son inaccessibilité.

Analyse réalisée par Diagamter.

2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements

Sur la base de 400 000 diagnostics électriques obligatoires (DEO) analysés par région :
% des installations électriques de plus de 15 ans comportant au moins une anomalie électrique



Suivant les régions :
entre 78 % et 87 %
comportent
au moins une anomalie
électrique

Analyse réalisée par Diagamter.

2. Les installations électriques de plus de 15 ans dans les logements

Les six principales anomalies électriques

64 %

Prise de terre et installation de mise à la terre défectueuses

46 %

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

41 %

Risques de contacts directs avec des éléments sous tension



33 %

Anomalie sur les dispositifs de protection contre les surintensités

22 %

Liaison équipotentielle supplémentaire dans la salle de bains défectueuse

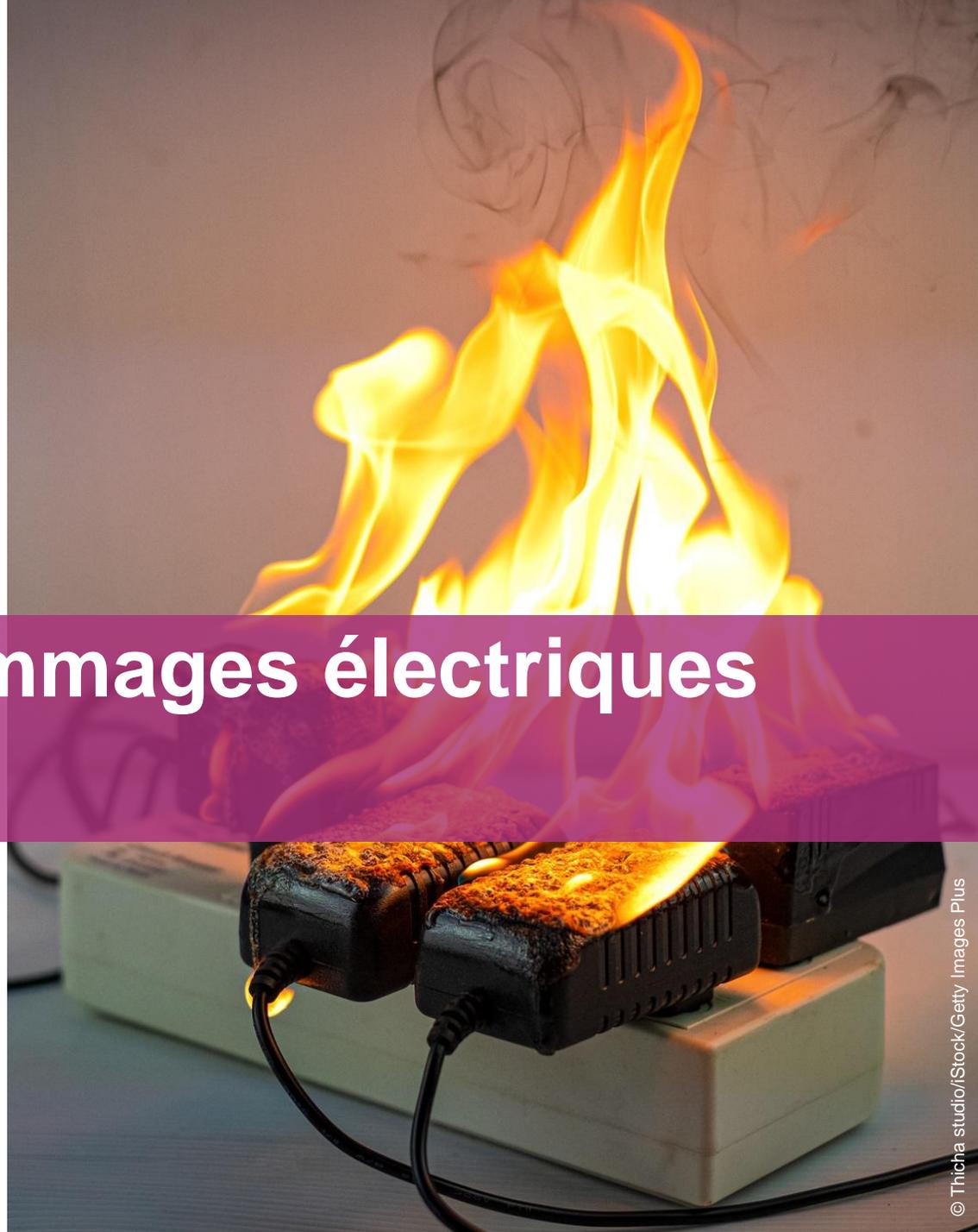
18 %

Zones de sécurité électrique des salles de bains non respectées

Analyse réalisée par Diagamter.

BAROMÈTRE ONSE 2025

3. Les accidents et les dommages électriques



3. Les accidents électriques

3 000 passages aux urgences en moyenne/an à la suite d'électrifications accidentelles*

1/2 a moins de 15 ans

2/3 ont moins de 24 ans

1/3 a été hospitalisé ou a fait l'objet d'un suivi ultérieur



4 accidents sur 5 se passent à domicile



Les principaux produits ayant entraîné l'accident :

Équipements électriques mobiles **47 %**

Appareils électroménagers **25 %**

Installations électriques fixes **17 %**

Autres **11 %**

Électrification : Passage d'un courant électrique dans le corps d'une personne ou d'un animal. Les effets d'une électrification dépendent du niveau de courant et du temps d'exposition.

**Tous lieux et tous contextes.*

Source : Enquête Permanente sur les Accidents de la Vie Courante (EPAC) / Santé Publique France

34 décès accidentels par électrocution en 2022*



**Diminution de moitié
de 2000 à 2011**



56 % ont entre 25 et 64 ans

Électrocution : Électrisation ayant entraîné la mort

**Tous lieux et tous contextes (hors suicides et homicides).*

Source : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) – Inserm / Santé Publique France

3. Les dommages électriques

238 000

déclarations de dommages électriques
auprès des assurances en 2022



Source : Assurances – Périmètre de la multirisque Habitat (MRH)

BAROMÈTRE ONSE 2025

4. Les incendies d'habitation



Entre 20 et 35 %
des incendies d'habitation sont de source électrique

Source : ONSE et organismes publics

153 100 déclarations
de sinistres incendies d'habitation
auprès des assurances en 2022



Source : assurances - Périmètre de la multirisque (MRH)

64 850 interventions des
Sapeurs-Pompiers pour des incendies
d'habitation en 2022



Source : Organisme public - France entière

BAROMÈTRE ONSE 2025

5. Rappel des six points de sécurité électrique



5. Rappel des six points de sécurité électrique

1.

Présence d'un **appareil général de commande et de protection de l'installation, facilement accessible.**

Cet appareil permet de couper facilement l'alimentation de toute l'installation électrique.

2.

Présence, à l'**origine de l'installation électrique**, d'au moins un **dispositif de protection différentielle de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.**

Ce dispositif détecte les fuites de courant qui s'écoulent vers la terre et coupe automatiquement le courant.

3.

Présence, sur chaque circuit, d'un **dispositif de protection contre les surintensités, adapté à la section des conducteurs.**

Les disjoncteurs et les fusibles protègent les conducteurs électriques de l'installation des échauffements anormaux du fait de surcharges ou de courts-circuits.

4.

Présence d'une **liaison équipotentielle et d'une installation électrique** adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche.

Dans ces locaux, la présence d'eau aggrave fortement le risque d'électrocution. Ceci impose de limiter l'équipement électrique au voisinage de la baignoire ou de la douche et de relier entre eux les éléments métalliques accessibles.

5.

Absence de matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension.

Ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

6.

Absence de conducteurs non protégés mécaniquement.

Les fils doivent être mis sous conduits, plinthes, moulures en matière isolante pour éviter leur dégradation.

BAROMÈTRE ONSE 2025

6. Sources des données du baromètre



6. Sources des données du baromètre

Le **baromètre ONSE 2025** est le fruit de 10 ans de travaux par les experts de l'ONSE sur les données statistiques et les terminologies.

Sources des données concernant :

- **Le nombre de logements en France** : *INSEE – France métropolitaine*
- **Les installations électriques dans les logements** : *analyse des Diagnostics Électriques Obligatoires (DEO) réalisée par Diagamter – France métropolitaine*
- **Les accidents électriques** : *Enquête Permanente sur les Accidents de la Vie Courante (EPAC) / Santé Publique France et Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) – Inserm / Santé Publique France*
- **Les dommages électriques, les déclarations de sinistres incendies d'habitation et les interventions des Sapeurs-Pompiers** : *assurances (périmètre de la multirisque Habitat – MRH) et organisme public – France entière*
- **Les incendies d'habitation de source électrique** : *ONSE et organismes publics*